

Procès-verbal

Réunion Du Conseil Municipal de la commune

D'USSON EN FOREZ

Séance du lundi 06 septembre 2022 à 20 heures 30

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11

Etaient présents : ~~Mr BEAL Hervé~~ - Josette FOLLEAT - Mr GALLON Maurice - RIVAL Nelly - DELORME Daniel - BRIAND Serge - ~~MAILLET-BERT Pascale~~ - CHATAING Patrick - BONNEVAUX Vincent - ~~PITAVY Agnès~~ - DAURELLE Tony - SIBAUD-BUSSAC Laëtitia - JOUMARD-DESALCES Sandrine - PAULET Nadine - ~~MOUTON Jérém~~y

Absents excusés : -Jérémy MOUTON - MAILLET-BERT Pascale- PITAVY Agnès Mr BEAL Hervé

1 – Approbation PV précédente réunion

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2 – Personnel -Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet

Madame la première adjointe expose à l'assemblée qu'un agent en contrat à durée déterminée depuis un an aux services techniques donne pleine satisfaction et elle propose de le titulariser après stage d'un an, sur un poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

Après délibération et à l'unanimité le conseil

- Accepte la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2022, échelle C1, échelon en fonction de la reprise de carrière de cet agent, s'engage à inscrire les crédits, et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire

3 Taxe d'aménagement

Après délibération et à la majorité (1 abstention), le conseil décide de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 3

% et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire

4 Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Madame la première adjointe fait savoir à l'assemblée que le conseil doit se prononcer

sur le nouveau règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés élaboré par Loire Forez agglomération.

Après délibération et à la majorité de ses membres (8 voix contre, 2 pour et 4 abstentions) n'approuve pas le nouveau règlement de collecte des déchets ménagers proposé par Loire Forez Agglomération et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

5 Biens de section de l'Hermet – Demande de changement d'usage des parcelles cadastrées section A n° 361 t 354

Madame la première adjointe présente à l'assemblée le projet de création d'une micro station d'épuration sur le village de l'Hermet portée par 3 habitants. Ce projet prévoit le passage de canalisation sous la voie communale et la création de la station sur une parcelle propriété de la section Après délibération et à l'unanimité le conseil émet un avis favorable à ces aménagements et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire

6 Subvention 2022.4

Madame la première adjointe présente à l'assemblée la demande de subvention présentée par l'éveil ussonnais pour l'organisation du trail du 18 septembre .
Après délibération et à l'unanimité le conseil décide d'attribuer une subvention à l'éveil ussonnais de 800 € pour l'organisation du trail du 18 septembre et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

7 Questions diverses

La 1ere adjointe,
Josette FOLLEAT

